

Le	 •••••

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira dans la salle de réunion de la mairie

Le LUNDI 5 DECEMBRE 2022 à 20 HEURES

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À CURBANS, le 28 novembre 2022

Le Maire

Laurence ALLIX

Le DE CORRECTE

CONTROLLE

CON

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 06.10.2022.
- Budget général 2022 : Virements de crédits.
- Budget aspersion 2022 : Virements de crédits.
- Intervenant de musique à l'école.
- Travaux d'aménagement du cimetière communal : Choix d'attribution du Lot 2- Métallerie : Tranche conditionnelle.
- Travaux de rénovation de l'éclairage public : A la suite de la présentation du rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre, ALPHA JM, attribution du marché de travaux.
- Cadeaux et cérémonie des vœux de fin d'année.
- Proposition d'achat de la parcelle C247 par la société CBA.
- Servitude de passage sur la parcelle C225 pour l'accès à la parcelle C 247 : fixation du montant de l'indemnité de passage.
- Délibération relative à la mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) après avis favorable du Comité technique du CDG.
- Délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents contractuels après avis favorable du Comité technique du CDG.
- Délibération portant sur les modalités d'exercice du travail à temps partiel après avis favorable du Comité technique du CDG.
- Instauration de la déclaration de clôture et de permis de démolir.
- Attribution de la bourse aux étudiants. Année scolaire 2022-2023.
- Conditions de prêt de la salle des fêtes de Curbans. Demande de retrait de la délibération du Conseil municipal en date du 06.10.2022 par le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Forcalquier.

- Délibération fixant les règles particulières, les tarifs et les modalités de vente des concessions du cimetière.
- Achat, vente, échange et cession à l'euro symbolique entre des particuliers et la commune de Curbans. Pouvoir à Madame le Maire pour l'aboutissement des dossiers et choix du notaire chargé de la rédaction des actes.
- Questions diverses.